

L'EUROPE VERTE

NOUVELLES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

L'Europe Verte et le problème des montants compensatoires monétaires

MARS 1978

③

Publié par le service "information agricole" en collaboration avec la direction générale de l'agriculture,
Commission des Communautés européennes – 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles

En 1969, à la suite de la dévaluation et de la réévaluation des monnaies de certains Etats membres de la CEE, les prix agricoles exprimés dans la monnaie de ces Etats membres auraient dû augmenter (dans le cas de la dévaluation) et diminuer (dans le cas de la réévaluation); en effet, les prix agricoles communs sont fixés chaque année à Bruxelles en unités de compte (U.C.) et celles-ci correspondent à un poids fixe d'or.

A la suite de ces modifications monétaires, les gouvernements concernés (sauf le gouvernement danois) n'ont pas voulu modifier leurs prix agricoles nationaux pour des raisons internes : lutte contre l'inflation dans le cas d'une dévaluation et difficultés de diminuer les revenus agricoles dans le cas d'une réévaluation.

Il y a donc eu un écart entre les prix agricoles effectifs et les prix agricoles qui auraient dû être appliqués. Cet écart aurait entraîné, dans les échanges, des situations concurrentielles anormales. Il a donc fallu compenser cet écart de prix par des montants monétaires, d'où leur nom de montants compensatoires monétaires.

Initialement, les montants compensatoires étaient "fixes", en ce sens que les monnaies des Etats membres conservaient des parités fixes avec l'or dans le cadre du Fonds monétaire international. En décembre 1971, à la suite de la crise monétaire internationale, un système de "taux variables" entre les diverses monnaies s'est substitué au système des "parties fixes", et les montants compensatoires monétaires sont devenus eux aussi variables :

Cependant, cinq pays de la CEE (Allemagne, Danemark, Benelux) décidèrent de limiter les fluctuations entre leurs monnaies à l'intérieur d'une marge maximum de 2,25 %. Marge plus connue sous le nom de "serpent monétaire".

Aujourd'hui, le système monétaire de la Communauté européenne se caractérise donc par l'existence de deux groupes de pays : les pays qui sont dans le serpent monétaire et les pays qui sont hors du serpent. Le premier groupe a des montants compensatoires monétaires fixes et le deuxième groupe des montants variables.

Or, étant donné que les montants compensatoires monétaires ont pour but de "compenser" les différences de prix créées par les modifications des relations de change entre les différentes monnaies, il est clair que ces "montants" ne seront appliqués de manière invariable que dans les échanges entre les pays du premier groupe (c'est-à-dire à l'intérieur du serpent).

En revanche, dans les échanges entre les pays qui sont "dans" le serpent et ceux qui sont "hors" du serpent et - plus encore - entre les pays qui sont hors du serpent, les montants deviennent variables. En d'autres termes, les montants doivent être modifiés continuellement, c'est-à-dire selon une périodicité hebdomadaire.

Cependant, outre leurs difficultés d'application sur le plan pratique dues à la complexité administrative du système, les montants compensatoires

monétaires ont eu une influence indiscutable sur l'évolution de la production agricole entre les différentes régions de la Communauté et ont également créé des discriminations entre les consommateurs de la CEE. En outre, ils ont donné lieu à des fraudes et se sont traduits par une charge budgétaire considérable pour le FEOGA.

Compte tenu de cette situation, la Commission des Communautés européennes souligne une nouvelle fois, par la présente communication, au Conseil de la CEE, la nécessité absolue de supprimer les montants compensatoires monétaires.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Effets économiques
du système agri-monnaire

(Communication de la Commission au Conseil)

Bruxelles, le 10 février 1978.

SOMMAIRE

- 1 - Les effets sur la politique agricole commune
 - 2 - Les effets sur la production et la consommation
 - 3 - Les effets sur la répartition des ressources
 - 4 - Les effets sur les échanges
 - 5 - Le coût économique et financier
- Conclusions

Dans le présent rapport, on entend par système agri-monnaire le système résultant de la conjonction de l'unité de compte agricole (UCA), de taux représentatifs (taux verts) et de montants compensatoires monétaires (MCM), y compris les montants différentiels applicables aux graines de colza et de navette.

CHAPITRE 1 - LES EFFETS SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Le système agri-monnaire utilisé dans la politique agricole commune représente une des réponses possibles aux problèmes posés par les événements monétaires. L'utilisation de taux verts différents des taux de marché (voir graphique p. 3) a rompu l'unicité du marché commun agricole.

Si, à court terme, cette rupture peut être considérée comme techniquement justifiée dans le cas des monnaies flottantes et, à la rigueur, admissible dans le cas des monnaies du serpent, elle engendre des effets pernicieux dès qu'elle dure au-delà du délai d'application strictement nécessaire.

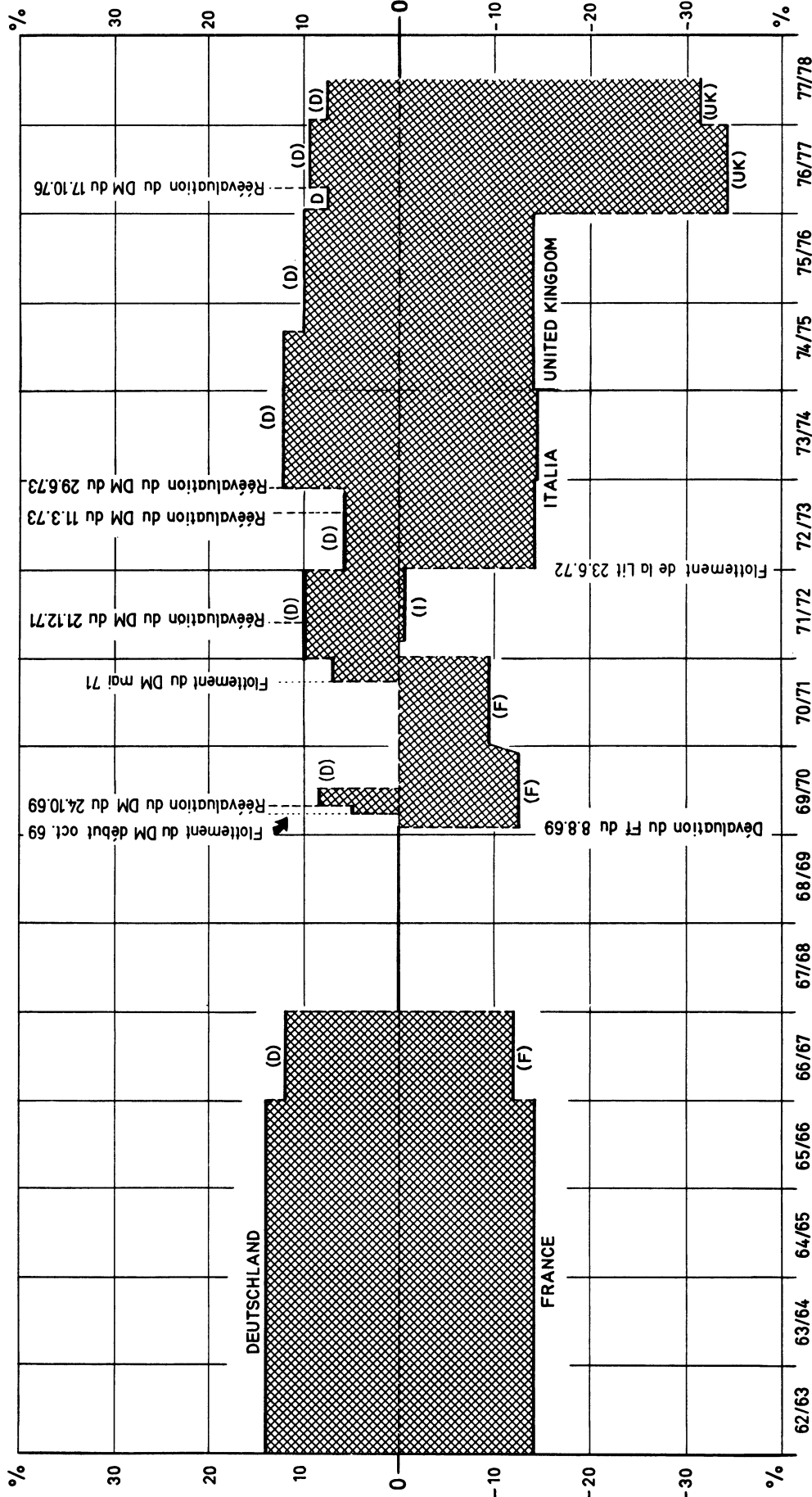
Effets des taux verts

La fixation annuelle des prix agricoles communs en UCA est restée le pivot de la politique commune des prix; par le truchement des taux verts, les effets brutaux des événements monétaires ont été amortis; l'écart monétaire entre taux verts et taux de marché étant le même pour tous les produits, la relation entre prix institutionnels n'a pas - sauf dans des périodes transitoires - été affectée.

Toutefois les relations de prix entre les prix des produits soumis au régime agri-monnaire et ceux des autres produits agricoles et alimentaires ont été différentes d'un Etat membre à l'autre. Bien souvent, les ajustements des taux verts n'ont été opérés que longtemps après que l'économie générale avait absorbé les conséquences des événements monétaires. Ce retard des ajustements a fait perdre aux prix agricoles communs une grande partie de leur fonction économique; en effet les ajustements n'étaient pas opérés sur base de motifs économiques découlant de l'intérêt de la Communauté, du marché commun agricole ou de la politique agricole commune, mais en fonction d'intérêts politiques ou économiques nationaux. En raison de l'opposition persistante de plusieurs Etats membres, la Communauté n'a pu se doter d'un système d'ajustements économiquement raisonnables; c'est pourquoi elle a dû accepter que des modifications de taux verts eussent lieu trop tard ou en milieu de campagne.

Écarts maxima des prix indicatifs du froment tendre en monnaies nationales dans la Communauté

à partir de la Campagne 1962/1963, compte tenu des événements monétaires intervenus après 1968¹⁾



¹⁾ pour les monnaies flottantes, moyennes des écarts par campagne, sauf pour l'Allemagne (périodes du 1.10.69 au 1.8.71 et du 1.8.74 jusqu'au 31.12.77)

Effets des MCM

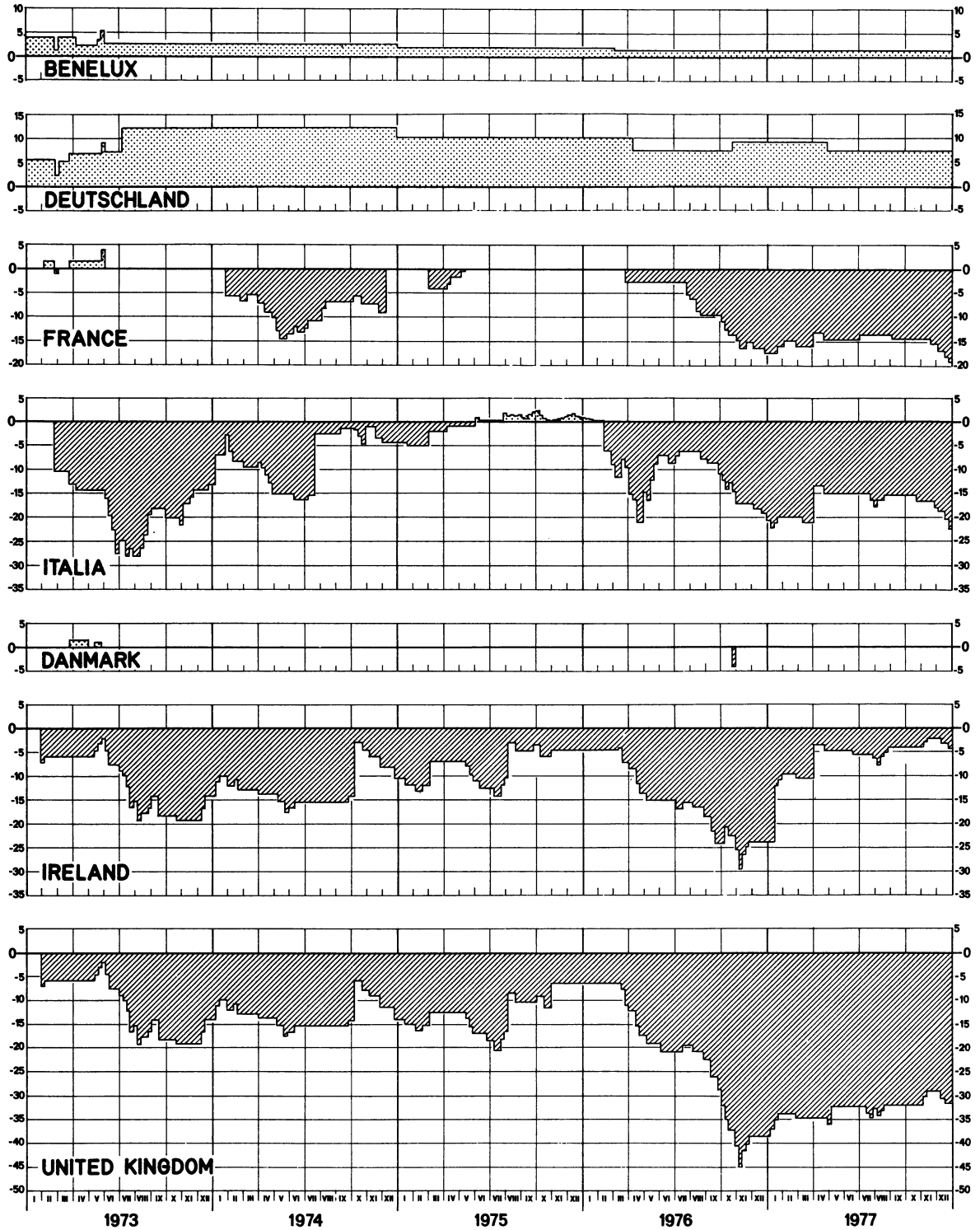
L'utilisation de MCM a été choisie pour essayer de faire fonctionner l'organisation commune des marchés agricoles, et en particulier le système d'intervention, malgré des niveaux de prix différents à l'intérieur du marché commun agricole. Les MCM ont été appliqués de façon identique au régime intérieur et extérieur de l'organisation commune et à ce titre se sont révélés neutres. Leur utilisation a empêché que le régime d'intervention soit perturbé (1) en raison de prix d'intervention différents ou à la suite de spéculations monétaires. Le principe de la préférence communautaire a été maintenu, de même que celui de la responsabilité financière commune.

Cependant les MCM ont donné lieu à des difficultés. Etant donné que la compensation de l'écart monétaire qu'ils assurent n'était ni parfaite ni immédiate, les MCM ne pouvaient avoir qu'un effet approximatif, par définition. Les agriculteurs, transformateurs et opérateurs étaient placés dans des situations différentes selon les produits (avec ou sans MCM; coefficients utilisés etc.) et les "zones" monétaires concernées (dans ou hors du serpent). En outre, les MCM ont alourdi les formalités administratives et, à ce titre, ils ont été un frein supplémentaire aux échanges; ils ont entraîné des fraudes et abouti à une charge budgétaire importante pour le FEOGA, section Garantie.

Le système agri-monnaire a entraîné des effets certains sur la production et la consommation de produits agricoles et alimentaires (chapitre 2), la répartition des ressources à l'intérieur des Etats membres et donc la spécialisation des productions à l'intérieur du marché commun (chapitre 3) et les échanges intracommunautaires (chapitre 4). Ces effets sont toutefois difficiles à appréhender en raison de la complexité des phénomènes économiques et du rythme désordonné des événements monétaires ainsi que des ajustements des taux verts. C'est pourquoi il est également difficile d'en appréhender le coût économique (chapitre 5).

(1) Le fonctionnement insatisfaisant de l'intervention dans plusieurs secteurs n'est pas dû aux MCM.

TAUX (en %) RETENUS POUR LE CALCUL DES MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES*
1973 - 1977



* Taux minimum retenus

CHAPITRE 2 : LES EFFETS SUR LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

En théorie, l'introduction du système agri-monnaire aurait dû contrecarrer l'évolution de la production et de la consommation de produits agricoles et alimentaires, telle qu'elle aurait résulté des événements monétaires. Ainsi, on peut supposer qu'en absence du système agri-monnaire, certaines productions se seraient étendues davantage dans certaines régions de pays à monnaie dépréciée, dans la limite des conditions naturelles et des facteurs de production disponibles. De même, la consommation de certains produits alimentaires aurait sans doute baissé dans les pays à monnaie dépréciée, notamment au Royaume-Uni. Un mouvement contraire aurait probablement eu lieu dans les pays à monnaie appréciée, notamment en Allemagne. Probablement, il en serait résulté une situation encore plus difficile sur certains marchés agricoles en déséquilibre.

Ces implications théoriques sont difficiles à quantifier, car le système agri-monnaire existe et il n'y a guère de faits qui permettent d'en corroborer l'influence par rapport à un schéma d'analyse théorique. Ce qui plus est : il est extrêmement difficile d'isoler l'influence du système agri-monnaire de celle d'autres facteurs; le système agri-monnaire ne peut agir qu'à terme sur la production et la consommation; le dispositif statistique disponible ne permet qu'exceptionnellement de tirer des conclusions car on n'a jamais eu une situation monétaire pure et constante, sauf en Allemagne.

Effets sur la production

L'évolution de la production agricole est la résultante d'un ensemble de facteurs. Le système agri-monnaire n'est qu'un facteur parmi d'autres : l'attractivité des garanties, du niveau des prix, des hausses de prix résultant de l'élargissement, les avantages comparatifs naturels (sol, climat) ou structurels, la situation économique générale, les événements naturels (sécheresse, inondations). L'évolution de la production a pu également être influencée par la situation excédentaire ou déficitaire des marchés ou la structure de ceux-ci (caractère monolithique du marché du

sucre; concentration des laiteries; marketing boards et produktschappen), par les politiques nationales (food from our own resources; plans agrimonétaires; aides nationales) ou communautaires (directive n° 159/72) et par de nombreux autres facteurs.

L'évolution de la production agricole entre 1970 et 1976 a été la plus rapide aux Pays-Bas (+ 27,1 %) et en Irlande (+ 11,7 %); elle a été plus ou moins analogue (+ de 7 à 8 %) en Allemagne, au Danemark, en Italie et en France; elle a été moindre en Belgique (+ 3,9 %) et même négative au Royaume-Uni (- 3,4 %) et au Luxembourg (- 4,6 %). Les données relatives à l'année 1976 doivent être interprétées compte tenu de la sécheresse qui a particulièrement frappé certaines régions de la Communauté et certains secteurs de la production (pommes de terre).

Dans tous les Etats membres, sauf aux Pays-Bas, la part dans la valeur de la production finale de l'agriculture des produits soumis à régime d'intervention et bénéficiant de garanties (lait, viandes bovine et porcine, froment, orge, maïs, betteraves sucrières) est en augmentation. Cette part s'est accrue entre 1970 et 1976 de 7,2 points au Luxembourg, de 3,7 points en France, de 3 points au Danemark, de 2,7 points en Belgique, de 2,4 points au Royaume-Uni, de 2,2 points en Allemagne, de 2,1 points en Irlande et de 0,9 point en Italie. Le cas du Luxembourg s'explique par l'orientation de l'agriculture luxembourgeoise vers la production lait/viande bovine; le cas italien par la prédominance des produits méditerranéens (60 %) et le cas néerlandais par un développement harmonieux de toutes les branches de l'agriculture.

L'examen de l'évolution des différentes productions et des parts relatives de chaque Etat membre ne permet pas de conclusions univoques, sauf que : (voir graphiques annexes)

- l'agriculture allemande a maintenu partout ses positions (sauf pour les oeufs) ou les a même améliorées;
- la part relative de l'Allemagne dans la production de fruits et légumes diminue, mais celle de l'Italie augmente; il en est de même des oeufs et de la volaille.

Le rapport entre prix à la production et prix des aliments composés s'est amélioré en Allemagne et aux Pays-Bas pour le lait en Allemagne pour le porc, en ALlemagne et au Royaume-Uni pour la volaille. Dans le cas du porc la détérioration la plus marquée a été observée en Italie, au Royaume-Uni et en France, celle au Danemark et au Benelux étant moins prononcée.

Entre 1973 et 1976, la formation brute de capital fixe par rapport à la valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs a augmenté en Allemagne (de 28,7 à 30,2 %), en Irlande et au Danemark, elle est restée plus ou moins stable en France, aux Pays-Bas et en Belgique, mais elle a diminué en Italie (de 22,6 à 20,6 %).

La production de produits alimentaires transformés non soumis à MCM ou qui ont été soumis de façon intermittante à MCM a été favorisée dans les pays où les prix des matières premières ont été les plus bas en raison des MCM. Les prix généralement inférieurs de farine, sucre, poudre de lait et viandes ont permis à certains secteurs de l'industrie alimentaire britannique de se développer et de conquérir des marchés nouveaux sur le continent (voir chapitre 4). L'industrie irlandaise de certains produits de seconde transformation (biscuiteries, chocolateries) s'est trouvée confrontée à de sérieuses difficultés, compte tenu de l'intégration des économies irlandaise et britannique, à partir du moment où les taux verts applicables en Irlande et au Royaume-Uni ont sensiblement divergé. La production a donc eu tendance à se localiser au Royaume-Uni. Cependant, depuis le 4 juillet 1977, des MCM ont été décidés pour la biscuiterie, la chocolaterie, la confiserie et les glaces alimentaires. Il est encore trop tôt pour apprécier les effets de cette mesure.

Les coefficients utilisés pour le calcul des MCM applicables à des produits transformés ont entraîné de par leur caractère forfaitaire des difficultés dans les échanges de certains produits qui ont pu se répercuter au niveau de la production.

Plusieurs constatations particulières ont pu être faites :

- . certains Etats membres ont parfois tenté de contrecarrer, par des aides nationales à la production, les effets du système agri-monnaire ressentis comme défavorables (Allemagne, 1972, fruits et légumes; Royaume-Uni, depuis 1975, abattoirs en Irlande du Nord; Royaume-Uni, 1977, porc);

- . des fraudes engendrées par le système agri-monnaire ont pu provoquer des difficultés (difficultés d'emploi dans le commerce, les abattoirs, les activités de transport maritime de l'Irlande du Nord à la suite des mouvements de bétail sur pied de l'Irlande du Nord vers l'Irlande);
- . depuis que les MCM n'étaient plus appliqués dans le secteur du froment dur/pâtes alimentaires, la production de pâtes avait tendance à se concentrer en Italie plutôt que dans les autres Etats membres.

De l'ensemble des faits relevés ci-dessus, il est difficile de dégager la conclusion univoque que le système agri-monnaire seul ait induit telle ou telle évolution de la production. Par contre, il est indéniable qu'il ait exercé une influence sur certaines productions, notamment à travers les modifications des rapports entre prix à la production/prix de la consommation intermédiaire. Cette influence semble avoir été d'autant plus marquée que les producteurs réagissaient au prix, que les prix de marché se situaient près des prix d'intervention, que les écarts de prix entre Etats membres étaient grands et duraient longtemps et que les producteurs s'attendaient à ce que ces écarts se perpétuassent.

Effets sur la consommation

Il est difficile d'isoler l'influence du système agri-monnaire de celle d'autres facteurs (habitudes de consommation; disponibilités de produits de substitution; récession économique; élargissement de la Communauté; mesures telles que les prix minima à la consommation ou les aides à la consommation de beurre).

La consommation humaine a évolué en ordre très dispersé durant les dernières années

- . cas des viandes (volaille, porc, boeuf) : la consommation de volaille a augmenté en France et en Italie, mais elle a diminué en Allemagne, la consommation de viande porcine a augmenté partout, mais la consommation de viande bovine a augmenté en Allemagne et en France, mais a diminué en Italie;
- . cas des oeufs : la consommation a été en hausse en Allemagne et en Italie, stable en France et au Royaume-Uni, en baisse partout ailleurs;
- . la consommation d'agrumes a augmenté partout, mais celle de légumes et de fruits a varié en sens contraire selon les Etats membres et les espèces;
- . cas du beurre et de la margarine : la consommation de beurre et de margarine tend à baisser en Allemagne et en UEBL; la consommation de beurre augmente légèrement en France et aux Pays-Bas mais celle de margarine reste stable; au Royaume-Uni, la consommation de margarine diminue légèrement, celle de beurre étant en baisse;
- . la consommation de fromage a augmenté partout.

Dans la mesure où la consommation est influencée par l'évolution des prix, les faits suivants méritent d'être signalés :

- . le système agri-monnaire a empêché les prix de se modifier brutalement à la suite de l'événement monétaire pour les produits à intervention et à MCM;
- . ceci a été moins vrai pour les oeufs et la volaille et les produits transformés en raison de l'influence réduite des MCM;
- . pour les autres produits, les prix ont eu tendance à s'établir à un niveau d'équilibre entre l'offre et la demande sur l'ensemble du marché commun;

. mais les ajustements de taux verts opérés depuis 1968 ont contrecarré le blocage partiel des prix dû au système agri-monnaire; le tableau ci-après compare ces ajustements à l'effet mécanique qui aurait normalement résulté des évènements monétaires (en %) :

Monnaie 1)	Effet théorique sur les prix qui aurait résulté des mouvements monétaires		Effet réel sur les prix résultant des mouvements des taux verts	
	depuis 1968	depuis 1973	depuis 1968	depuis 1973
LIT	+ 107,4	+ 105,4	+ 64,8	+ 64,8
IRL	(+ 87,4)	+ 68,0	(+ 77,5)	+ 60,1
UKL	(+ 87,4)	+ 68,0	(+ 40,8)	+ 27,0
FF	+ 41,5	+ 25,8	+ 17,1	+ 4,1
DKR	(+ 14,2)	+ 13,0	(+ 14,2)	+ 13,0
BFR/LFR	- 2,7	0	- 1,3	- 1,3
HFL	- 7,3	- 4,8	- 6,0	- 6,0
DM	- 21,1	- 9,8	- 14,7	- 6,8

1) Situation au 4.1.1978

Le système agri-monnaire a introduit des discriminations entre consommateurs de la Communauté. Cette discrimination a joué en défaveur des consommateurs de pays à monnaie appréciée et en faveur de ceux des pays à monnaie dépréciée (pour les produits à régime d'intervention et dans la mesure où les ajustements de taux verts et de MCM n'ont pas été opérés). La discrimination entre consommateurs peut être illustrée par l'exemple du beurre. En octobre 1977, un kilogramme de beurre coûtait 141 FB à Bonn, 129 FB à Paris et 72 FB à Londres (y compris l'aide à la consommation).

De l'ensemble des faits relevés ci-dessus, il est difficile de dégager une influence univoque du système agri-monnaire sur l'évolution de la consommation de produits alimentaires. Par contre, il est indéniable que ce système ait empêché certains prix de varier à la suite d'évènements monétaires et qu'il ait introduit des discriminations entre consommateurs.

CHAPITRE 3 : LES EFFETS SUR LA REPARTITION DES RESSOURCES

En théorie, l'introduction du système agri-monnaire aurait dû contrecarrer la répartition du revenu national entre le secteur agricole et le reste de l'économie, telle qu'elle aurait résulté des événements monétaires. Ainsi, en l'absence du système agri-monnaire, moins de ressources auraient été allouées au secteur agricole dans les pays à monnaie appréciée et vice-versa dans les pays à monnaie dépréciée. Cette évolution aurait sans doute entraîné plus d'investissements dans l'agriculture des pays à monnaie dépréciée, mais aussi dans ces mêmes pays, davantage d'inflation et une certaine pénalisation des consommateurs.

Ces implications théoriques sont difficiles à prouver. Il est difficile en particulier de dissocier l'influence du système agri-monnaire tel qu'il a existé de celle d'autres facteurs (expansion économique jusqu'en 1974, crise énergétique, récession économique actuelle).

Entre 1970 et 1976 la part des Etats membres dans la valeur ajoutée brute en volume réalisée par l'agriculture communautaire a évolué positivement en Allemagne (de 18,7 à 19,5 %), aux Pays-Bas (de 6,3 à 7,6 %), et au Danemark (de 3,4 à 3,6 %), négativement en France (de 30,1 à 28,5 %), en Belgique (de 3,1 à 2,7 %) et au Royaume-Uni (de 8,4 à 8 %); elle est restée plus ou moins stable en Italie, au Luxembourg et en Irlande.

Entre 1970 et 1976 la part de l'agriculture dans l'économie générale a diminué dans tous les Etats Membres; ce mouvement a été ralenti par la crise économique à partir de 1975. Parallèlement la part dans la production finale de l'agriculture de produits soumis à régime d'intervention et bénéficiant de garanties élevées est en hausse partout, sauf aux Pays-Bas.

La combinaison de ces deux facteurs montre sur quelle partie du revenu national le système agri-monnaire a été susceptible d'exercer une influence; en 1976 l'Irlande venait en tête avec une part de 11,8 % et on trouvait en bas de l'échelle l'Allemagne avec 1,8 %.

L'examen de l'évolution de la production et des parts relatives de chaque Etat membre n'a pas permis des conclusions univoques. Mais il a permis de montrer des évolutions divergentes entre l'Allemagne et l'Italie (productions, investissements); ces divergences ne sont peut-être pas étrangères à l'influence du système agri-monnaire qui y est appliqué depuis très longtemps.

De l'ensemble des faits relevés ci-dessus, il est difficile de dégager d'autres conclusions que celle-ci : le système agri-monnaire amortit partiellement les conséquences qui résultent normalement d'événements monétaires pour la partie du secteur agricole auquel il s'applique.

CHAPITRE 4 : LES EFFETS SUR LES ECHANGES

En théorie, l'introduction du système agri-monnaire aurait dû contrecarrer l'évolution des échanges intracommunautaires de produits agricoles, telle qu'elle aurait résulté des événements monétaires. Ainsi, en l'absence du système agri-monnaire, la compétitivité agricole accrue des pays à monnaie dépréciée aurait rendu plus favorable leur position lors des livraisons vers les zones déficitaires. Ou encore, en l'absence de MCM, la production des pays à monnaie dépréciée aurait eu tendance à aller à l'intervention là où, à ~~avers~~ vers les taux verts, le prix d'intervention est le plus élevé; les importations en provenance des pays tiers auraient eu tendance à passer par les Etats membres à monnaie dépréciée (incidence la plus faible du prélèvement) mais les exportations avec restitution auraient eu tendance à s'opérer au départ des Etats membres à monnaie appréciée (incidence la plus forte de la restitution).

Dans ce cas également les implications sont difficiles à isoler, bien qu'en apparence la quantification de modifications des courants d'échanges traditionnels soit statistiquement aisée. L'isolement de l'influence du système agri-monnaire sur les échanges est d'autant plus difficile que la méthode de calcul des MCM constitue un compromis mouvant entre la compensation intégrale et immédiate de l'écart monétaire et la nécessaire souplesse des échanges. L'analyse des effets sur les échanges est également rendue plus ardue en raison de la multitude de produits échangés; mais ces effets sont au niveau des échanges plus aisément décelables qu'au niveau de la production, car les échanges réagissent plus rapidement que la production.

Les échanges sont la résultante d'un ensemble de facteurs. Le système agri-monnaire, et notamment les MCM, n'est qu'un facteur parmi d'autres : la situation excédentaire ou déficitaire des marchés régionaux, les structures et les infrastructures de commercialisation, l'agressivité commerciale, les événements naturels (sécheresse, inondations), l'élargissement de la Communauté, l'action des Etats membres, les difficultés administratives et mêmes les fraudes et de nombreux autres facteurs.

L'évolution des échanges globaux entre 1973 et 1976 de produits à MCM et de produits sans MCM ne fait pas apparaître de modification significative dans les courants d'échanges entre Etats membres à MCM positifs d'une part et Etats membres à MCM négatifs, d'autre part.

Entre 1973 et 1976 les livraisons intracommunautaires (sur base des sorties) de produits agricoles et alimentaires ont augmenté dans tous les Etats membres, mais de façon inégale. Les positions extrêmes sont occupées par l'Allemagne (+ 80 %) et la France (+ 40 %), celles de l'Italie (+ 75 %), des Pays-Bas (+ 75 %) et du Royaume-Uni (+ 73 %) sont proches de celle de l'Allemagne; les positions de l'Irlande (+ 64 %), de l'UEBL (+ 62 %) et du Danemark (+ 58 %) sont intermédiaires.

Cette constatation générale est corroborée au niveau des produits. En effet, sur les 12 produits examinés (froment, orge, maïs, sucre, viande bovine et porcine, saindoux, volaille, oeufs, lait et produits frais, beurre, fromage) :

- . l'Allemagne a amélioré sa part pour 7 produits et l'a détériorée pour 1 produit (oeufs), celle des 4 autres produits restant plus ou moins stable;
- . à l'opposé se situe la France avec dans l'ordre 1, 9 et 2 produits.

Plusieurs constatations ont pu être faites :

- . l'Allemagne a fortement augmenté ses livraisons de lait vers l'Italie du Nord;
- . les Pays-Bas ont fortement augmenté leurs livraisons de maïs importé de pays tiers;
- . les livraisons néerlandaises de certains produits du secteur porcin, notamment vers le Royaume-Uni, ont augmenté, tandis que celles du Danemark ont relativement diminué;

- . Les livraisons de saindoux ont été perturbées;
- . Les livraisons italiennes de fruits et légumes ont fortement augmenté.

Plusieurs explications des faits relevés ci-dessus peuvent être suggérées :

- . l'évolution constatée en matière de production a pesé sur celle des échanges;
- . cet effet a été d'autant plus amplifié que la distance entre zones de production et zones de consommation était faible;
- . le port de Rotterdam joue un rôle important dans les échanges de céréales;
- . le caractère forfaitaire des coefficients utilisés pour le calcul des MCM applicables aux produits transformés a influencé certains échanges; cet effet dépend de la diversification des systèmes de production et du mode de calcul utilisé pour tenir compte des produits de base à MCM entrant dans la fabrication du produit transformé.

Les montants compensatoires monétaires, tout en permettant la libre circulation des produits, constituent eux-mêmes un certain frein aux échanges :

- . ils causent des difficultés administratives supplémentaires, variables selon les pays;
- . ils placent les exportateurs dans des situations différentes selon qu'ils sont fixes ou variables.

De l'ensemble des faits relevés ci-dessus, il est difficile de dégager la conclusion univoque que le système agri-monnaire seul ait induit une telle évolution des échanges. Par contre, on observe des effets dans des cas particuliers et la technique des MCM utilisée cause des difficultés.

CHAPITRE 5 : LE COUT ECONOMIQUE ET FINANCIER

L'application du système agri-monnaire (MCM) a entraîné des charges financières pour le budget du FEOGA, section Garantie et, dans certains cas, pour le budget des Etats membres.

Les dépenses à charge du FEOGA ont évolué comme suit (en mio d'unités de compte)

1973 :	157	1976 :	505
1974 :	138	1977 :	871 (prov.)
1975 :	406	1978 :	993 (budget)

En 1976, les dépenses au titre des MCM, à la charge du FEOGA, ont représenté 9 % des dépenses totales du FEOGA, section Garantie et 14 % en 1977.

On doit reconnaître que ce coût budgétaire ne couvre pas seulement des opérations économiques "saines" mais aussi un certain nombre de fraudes qui, soit par action soit par omission, conduisent à augmenter les dépenses nettes communautaires, au titre des MCM. De 1974 à 1977 (3 premiers trimestres), les services de contrôle ont pu déceler dans le domaine des MCM, 255 irrégularités dont 196 dans le seul secteur de la viande bovine et 22 dans le secteur de la viande porcine. Ces irrégularités ont porté sur un total de 5,3 mio UC.

La communautarisation des dépenses budgétaires au titre des MCM a entraîné des transferts budgétaires entre Etats membres. Par rapport à l'hypothèse de l'application des prix communs, les bénéficiaires de ces transferts ont été essentiellement les Etats membres importateurs nets à monnaie dépréciée et notamment le Royaume-Uni. Ces transferts ont également eu un effet favorable sur la balance commerciale de ces Etats membres. Au niveau de la production, les MCM ont eu pour effet d'augmenter les coûts d'intervention dans les Etats membres à monnaie appréciée, ce qui représente une charge supplémentaire pour le budget communautaire en faveur de ces Etats membres. Toutefois, dans l'hypothèse de l'application des prix communs, on pourrait s'attendre à une modification des balances commerciales concernées.

Le coût budgétaire ne doit pas en effet faire oublier le coût économique difficilement décelable du système agri-monnaire. Le rattachement de celui-ci au serpent monétaire tire vers le haut le niveau des prix communs et renforce les garanties données aux producteurs. Son application, bénéfique dans le court terme, entraîne nécessairement des effets pernicioseux qui, à long terme, se retournent contre la logique économique du système lui-même.

CONCLUSIONS

Le système agri-monnaire tel qu'il a été appliqué s'est révélé néfaste parce qu'il a soustrait d'une façon prolongée le secteur agricole - déjà partiellement détaché des lois du marché - aux conséquences normales que des événements monétaires exercent sur les autres secteurs de l'économie.

Par ailleurs :

- l'utilisation de taux verta différents des taux de marché a rompu l'unicité du marché commun agricole
- dans la mesure où la production et la consommation de produits agricoles répondent au prix, l'influence du système agri-monnaire est indéniable; cette influence est d'autant plus marquée que les écarts de prix durent longtemps et que leur amplitude est grande
- le système agri-monnaire amortit partiellement les conséquences qui résultent normalement d'événements monétaires pour la partie du secteur agricole auquel il s'applique
- il n'y a pas d'effet univoque au niveau des échanges, mais on observe des effets dans certains cas particuliers et la technique des MCM utilisée cause des difficultés. La Commission continuera à suivre l'évolution de ces secteurs et, si nécessaire, proposera des mesures appropriées. Cependant, on doit souligner que le système agri-monnaire n'est qu'un facteur parmi beaucoup d'autres
- le coût économique est difficile à quantifier; par contre le système agri-monnaire exerce une ponction sur les dépenses du FEOGA, section Garantie (14% en 1977).

Finalement, la Commission est d'avis que ce rapport souligne encore l'absolue nécessité d'éliminer les montants compensatoires monétaires, comme la Commission l'a présenté dans sa dernière proposition de 1977.

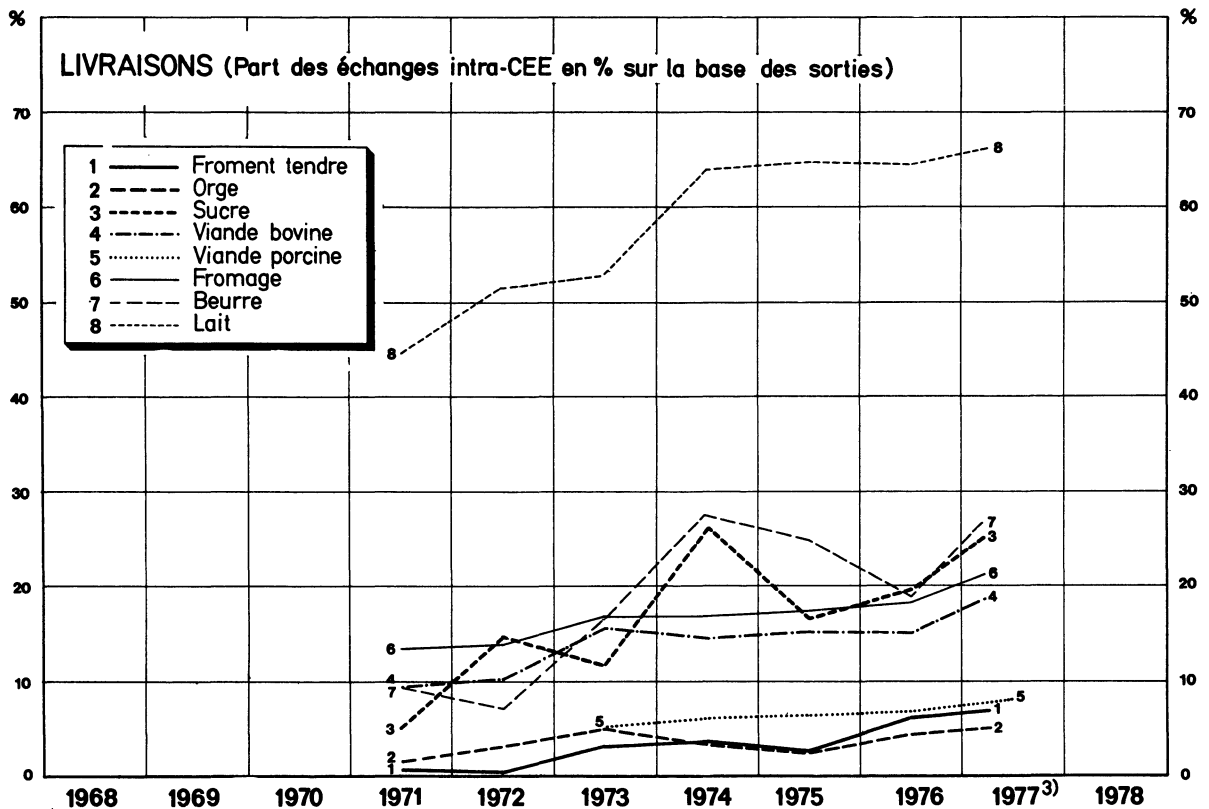
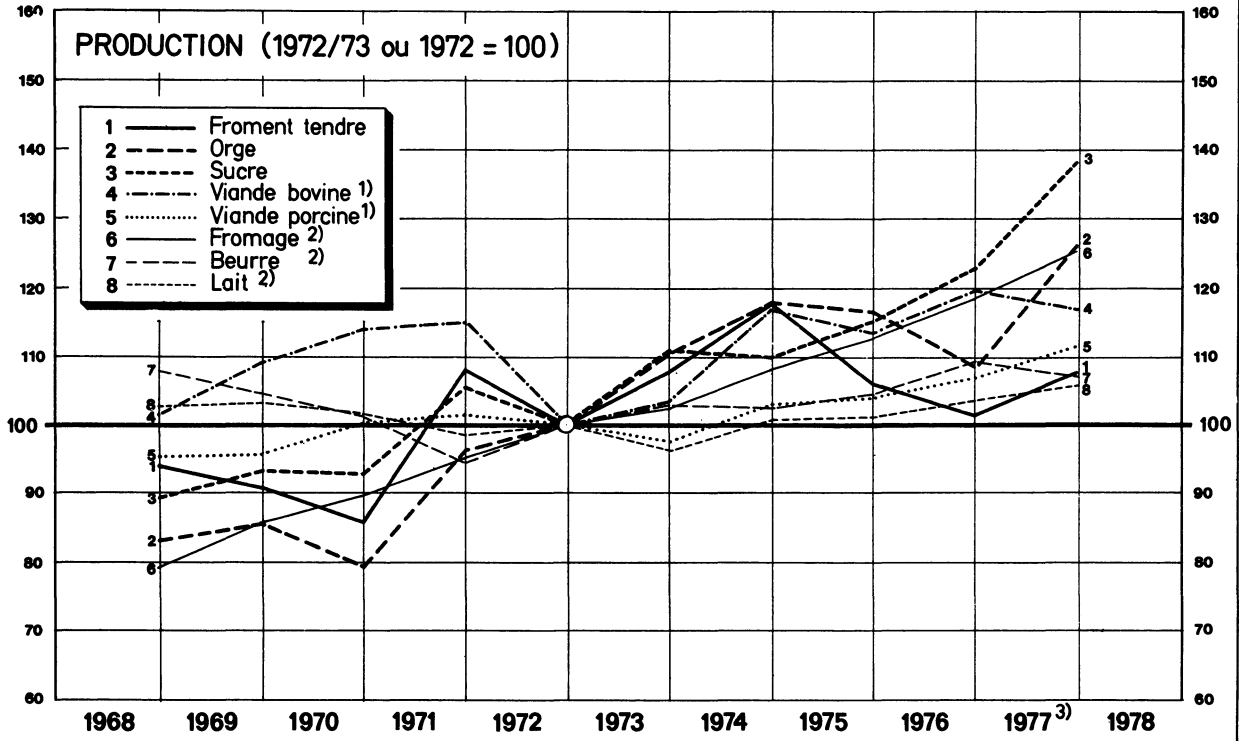
ANNEXES

Evolution de la production agricole et des livraisons

- I. ALLEMAGNE
 - II. DANMARK
 - III. FRANCE
 - IV. IRLANDE
 - V. ITALIE
 - VI. PAYS-BAS
 - VII. ROYAUME-UNI
 - VIII. UEBL (Belgique - Luxembourg)
-

DEUTSCHLAND

EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DES LIVRAISONS



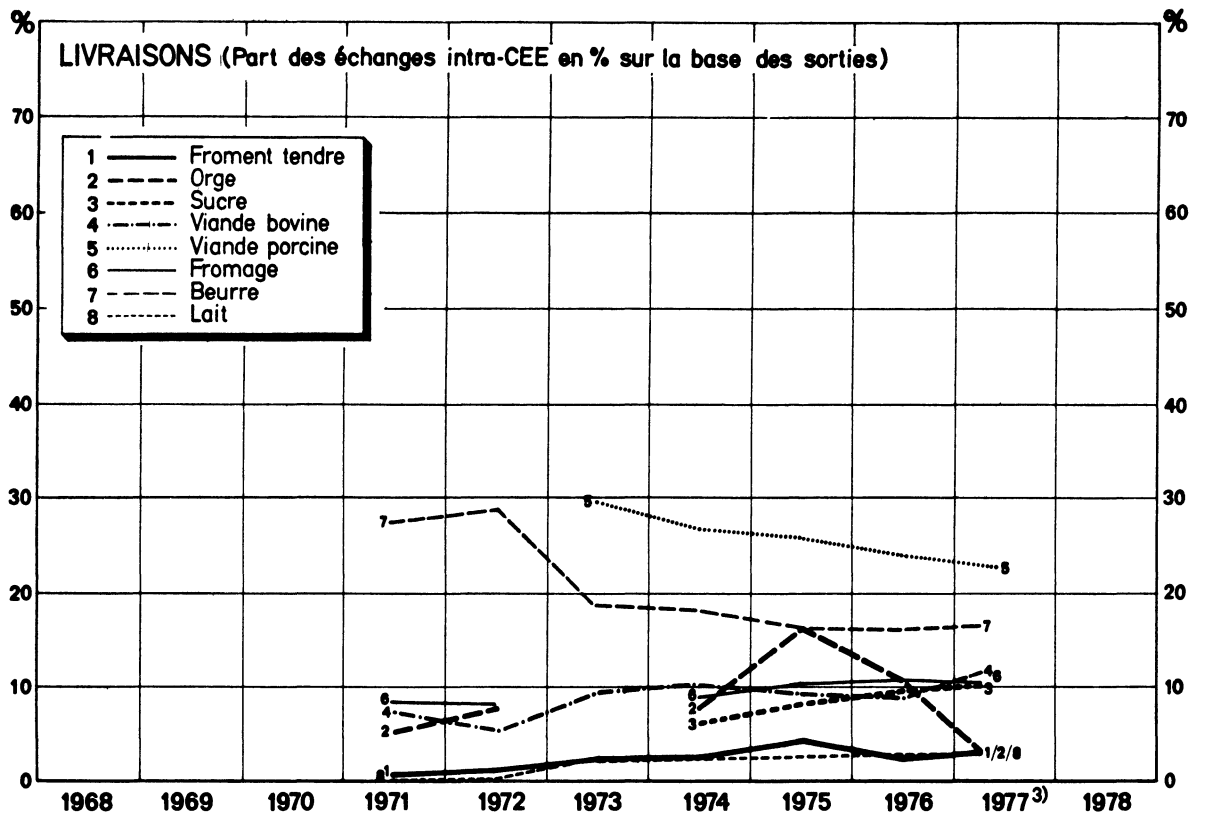
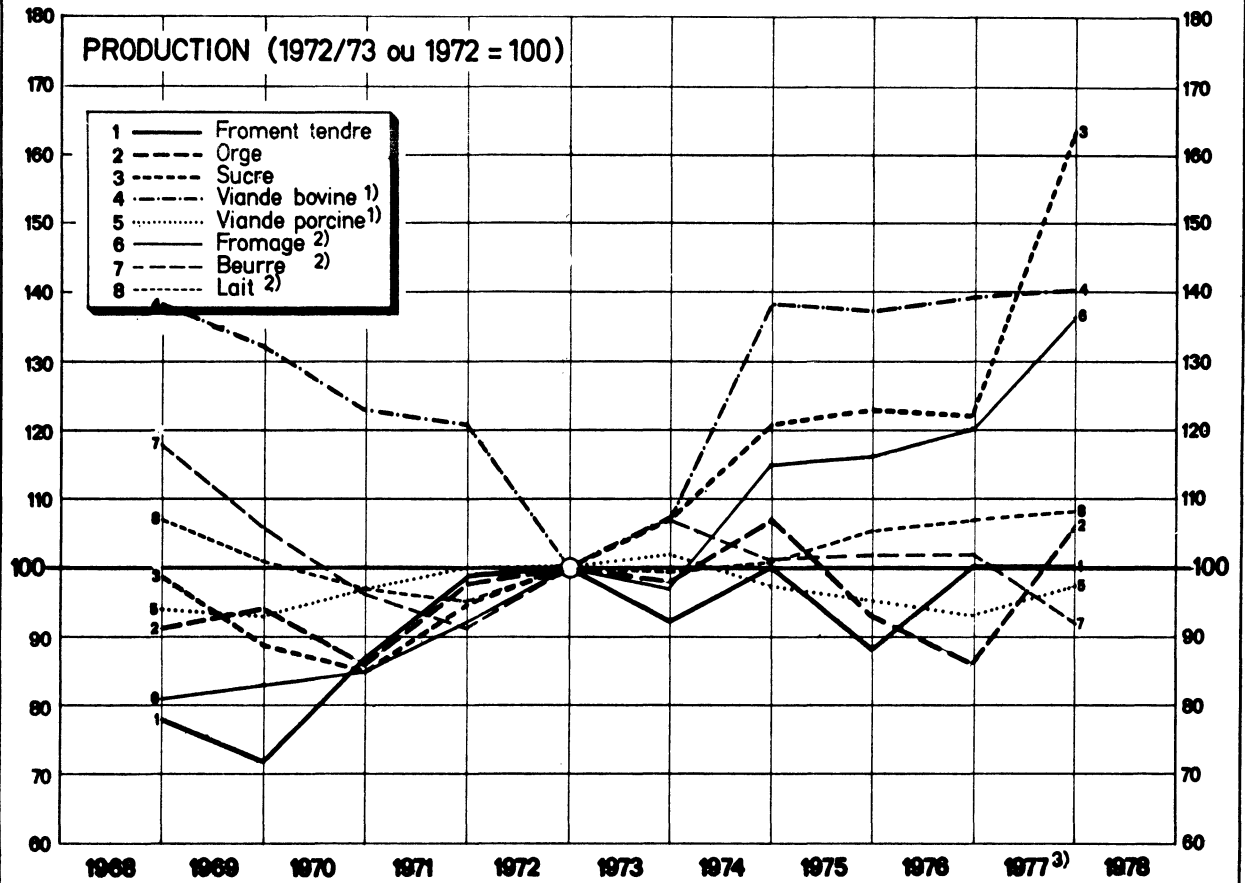
1) Années de campagne jusqu'en 1971

2) Années calendaires

3) Estimations

DANMARK

EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DES LIVRAISONS



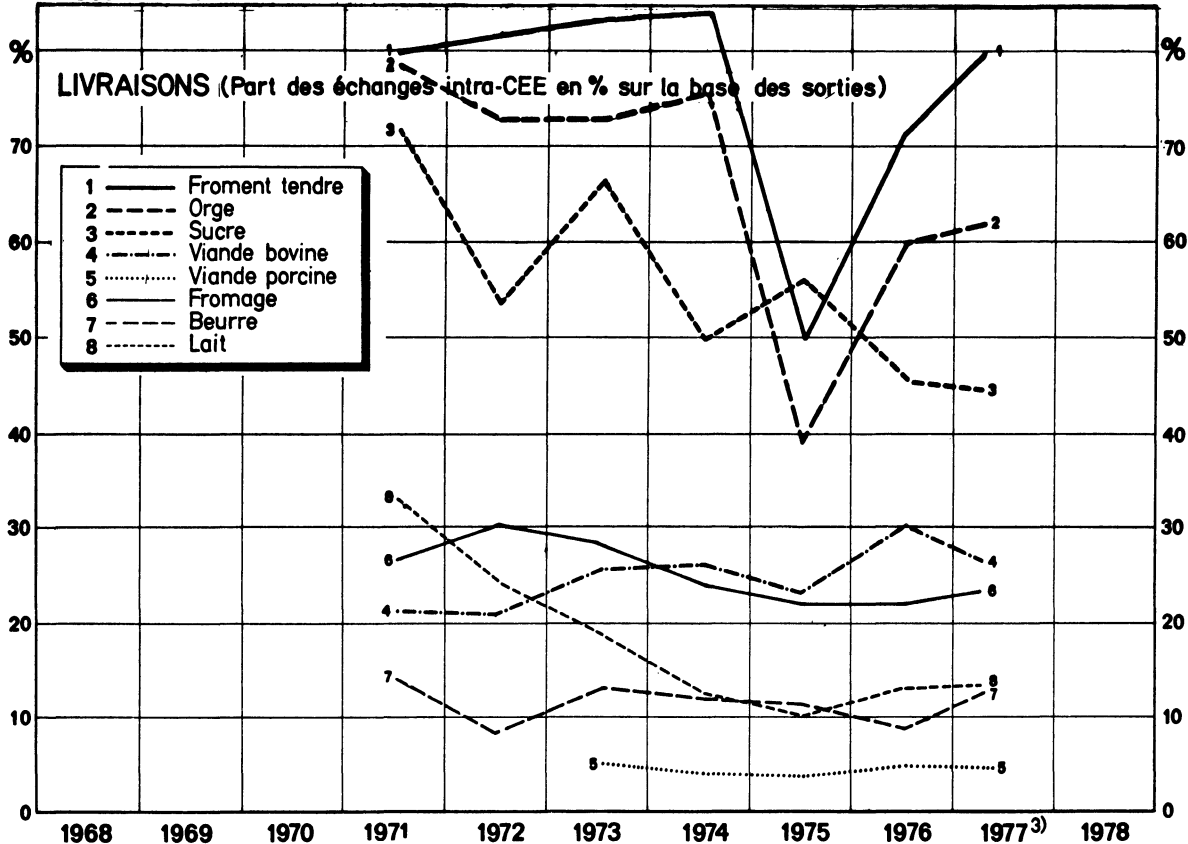
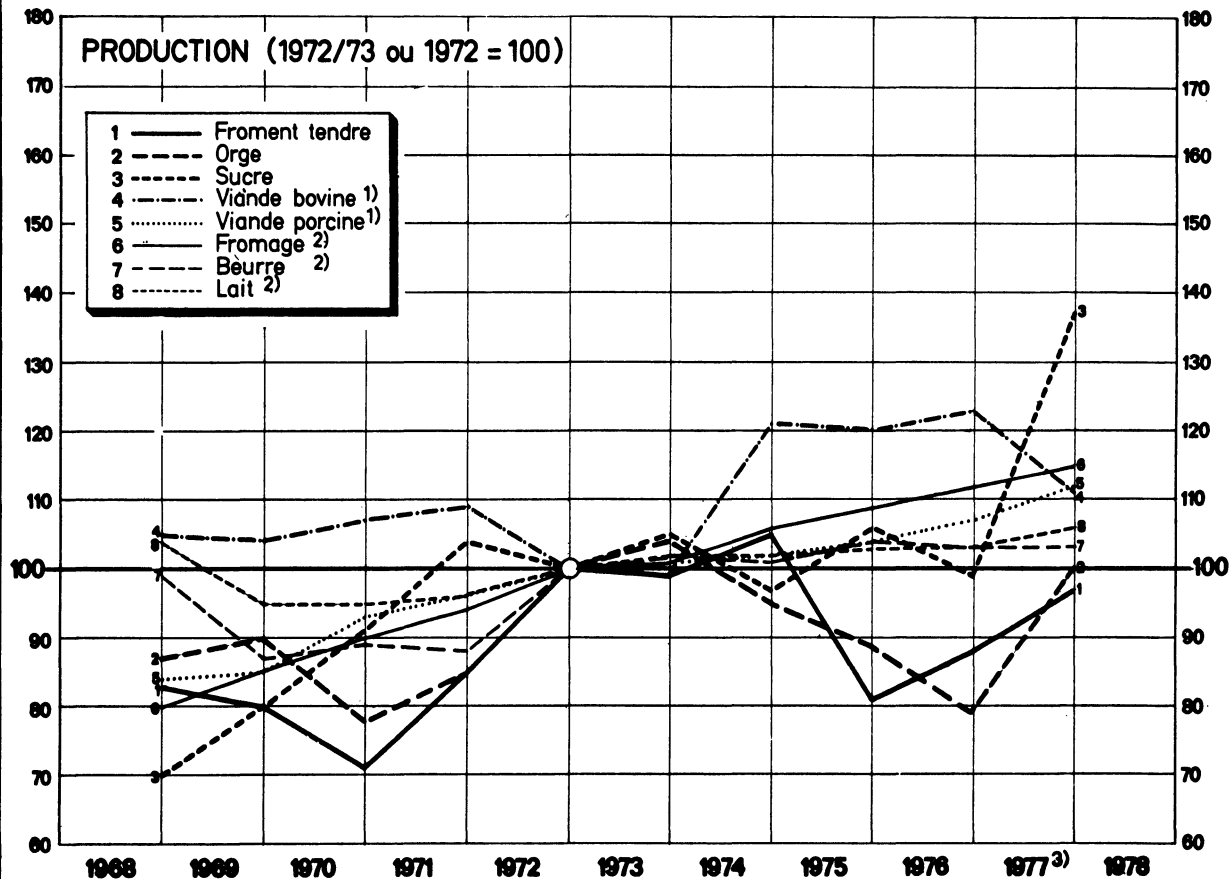
1) Années de campagne jusqu'en 1971

2) Années calendaires

3) Estimations

FRANCE

EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DES LIVRAISONS

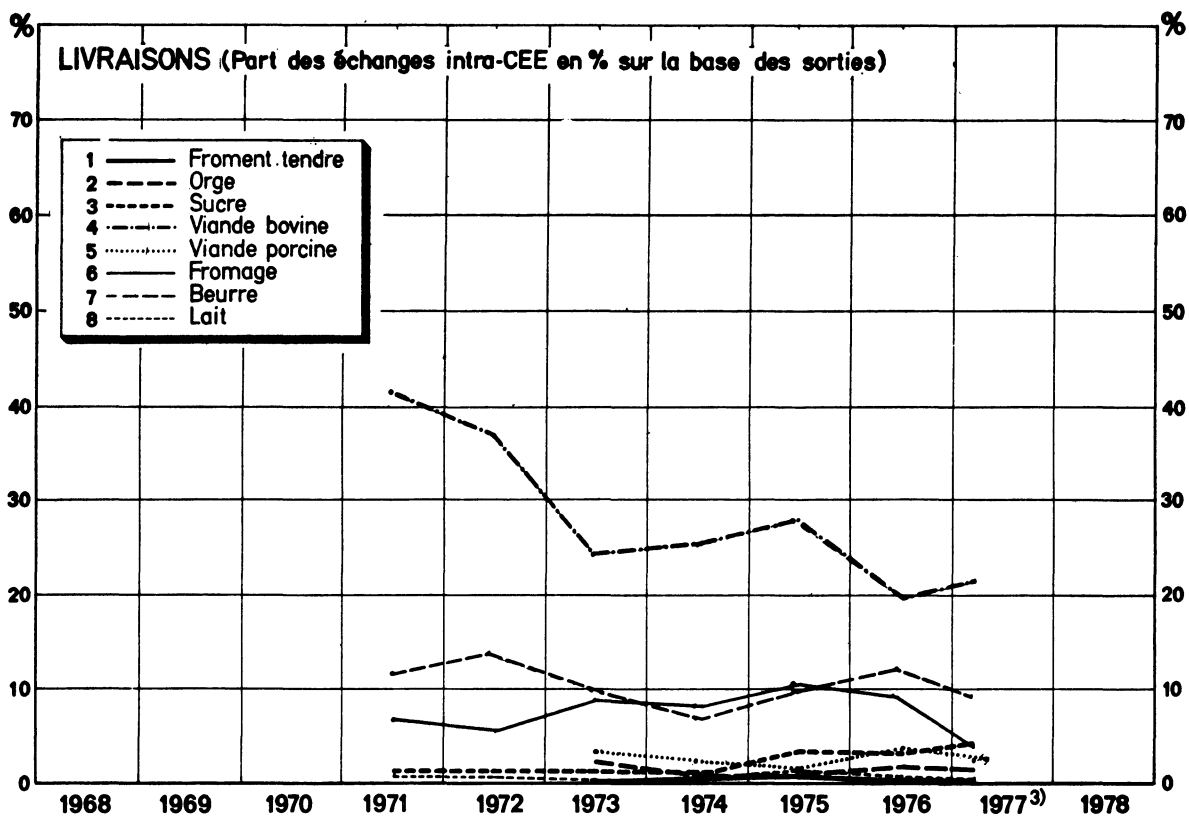
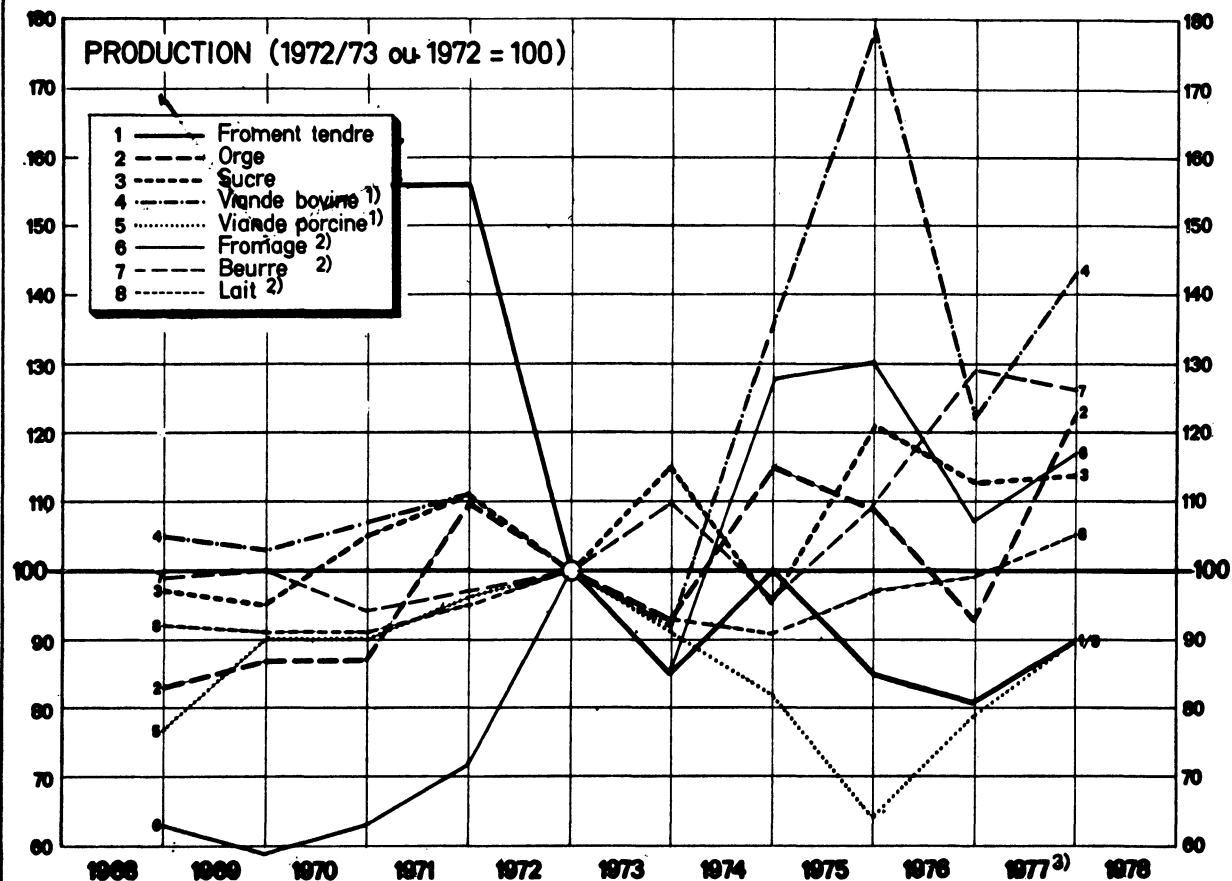


1) Années de campagne jusqu'en 1971

2) Années calendaires

3) Estimations

IRELAND
EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DES LIVRAISONS



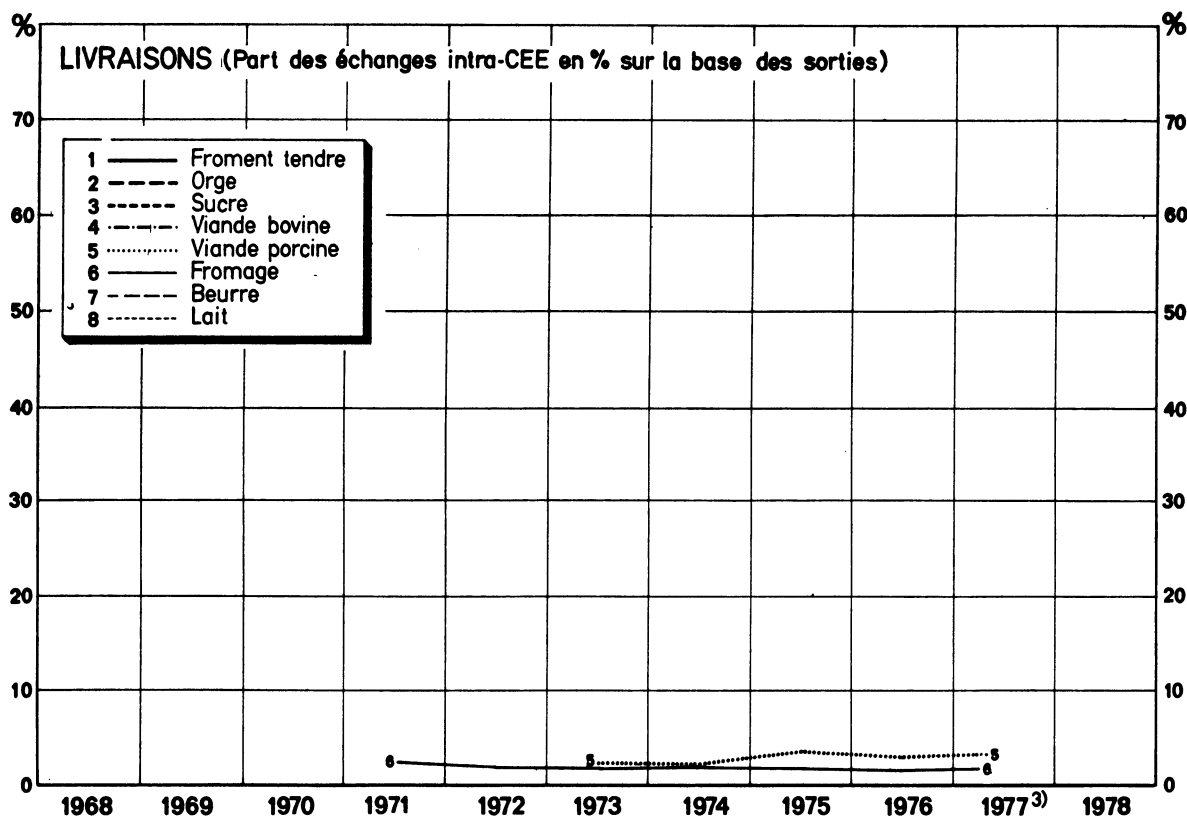
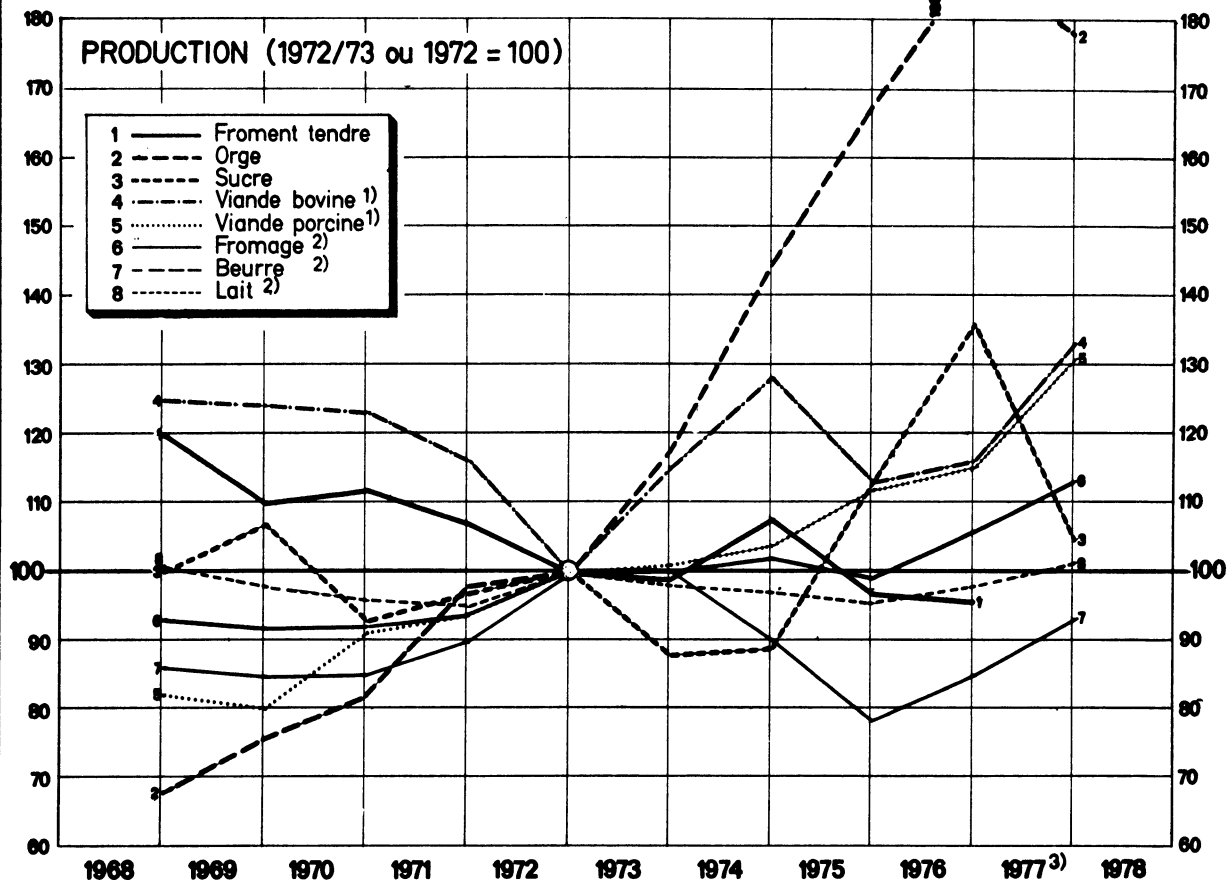
1) Années de campagne jusqu'en 1971

2) Années calendaires

3) Estimations

ITALIA

EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DES LIVRAISONS



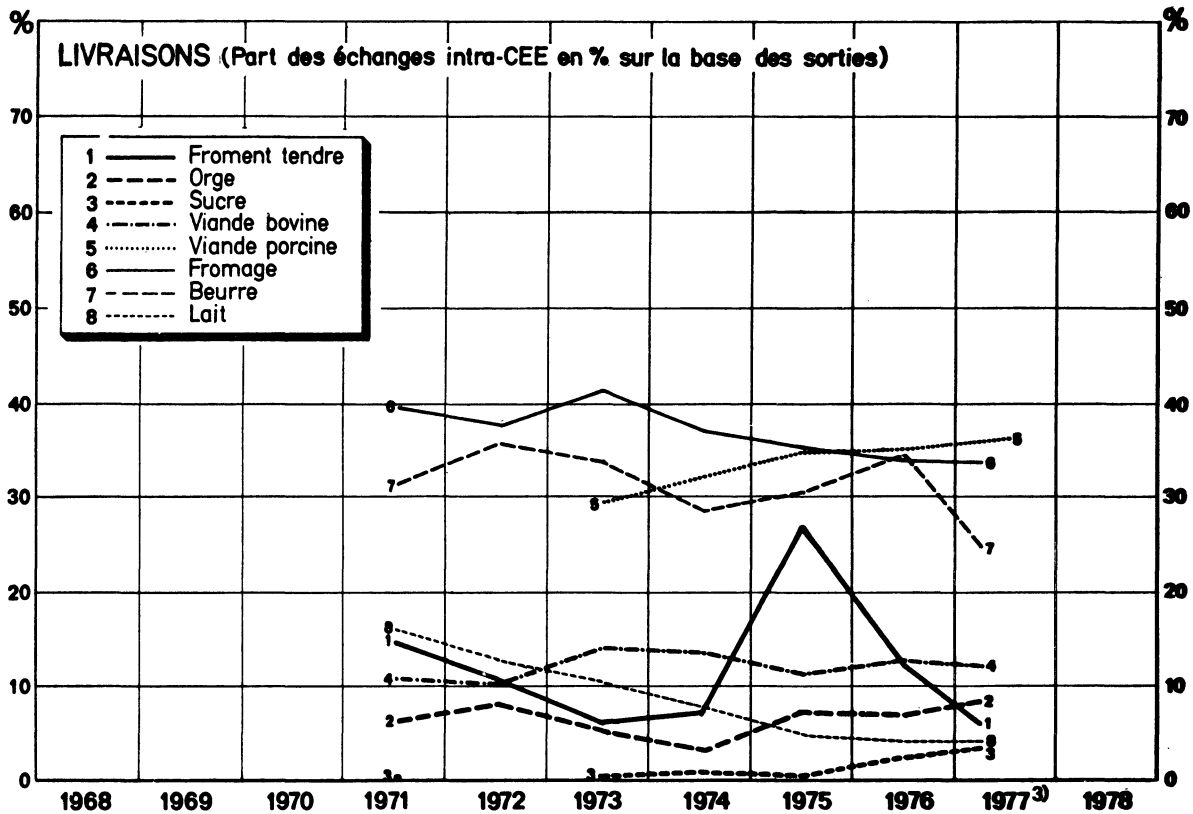
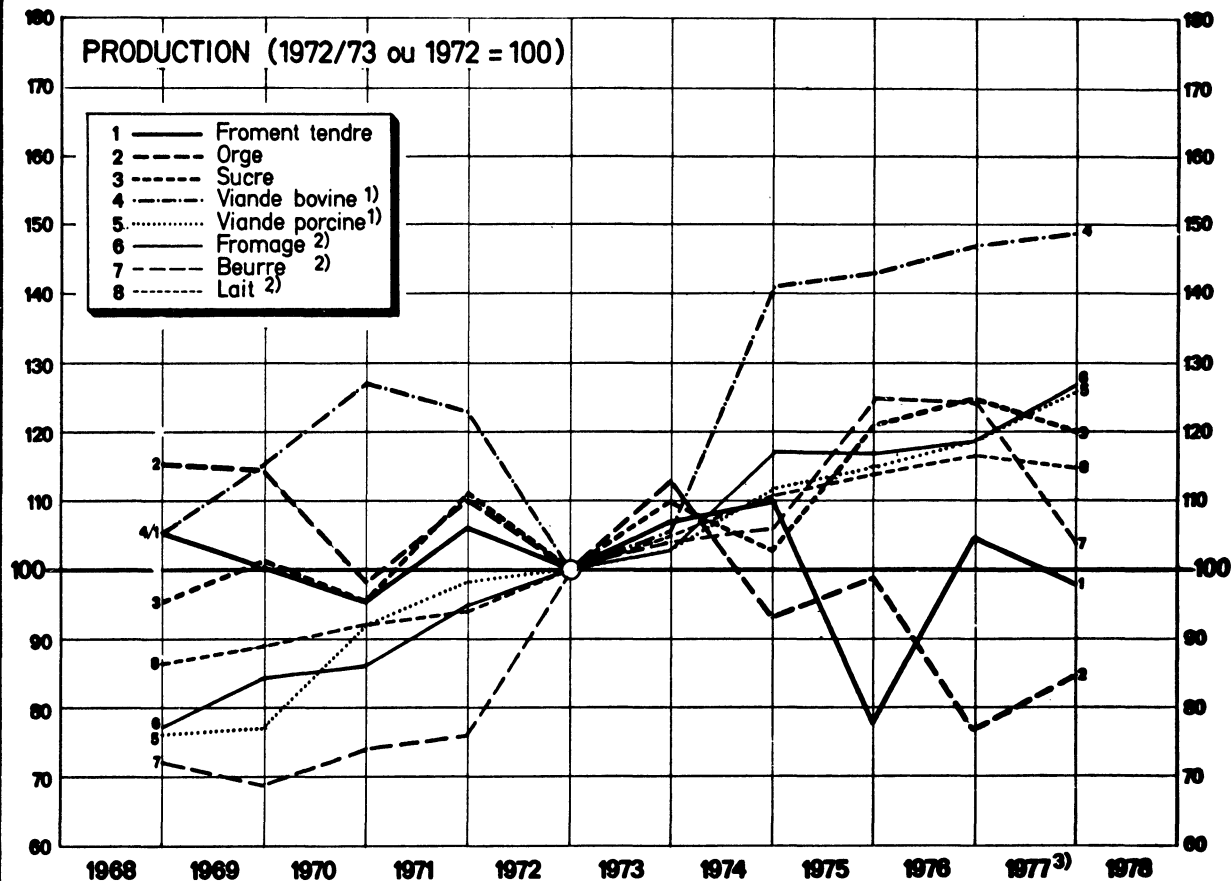
1) Années de campagne jusqu'en 1971

2) Années calendaires

3) Estimations

NEDERLAND

EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DES LIVRAISONS



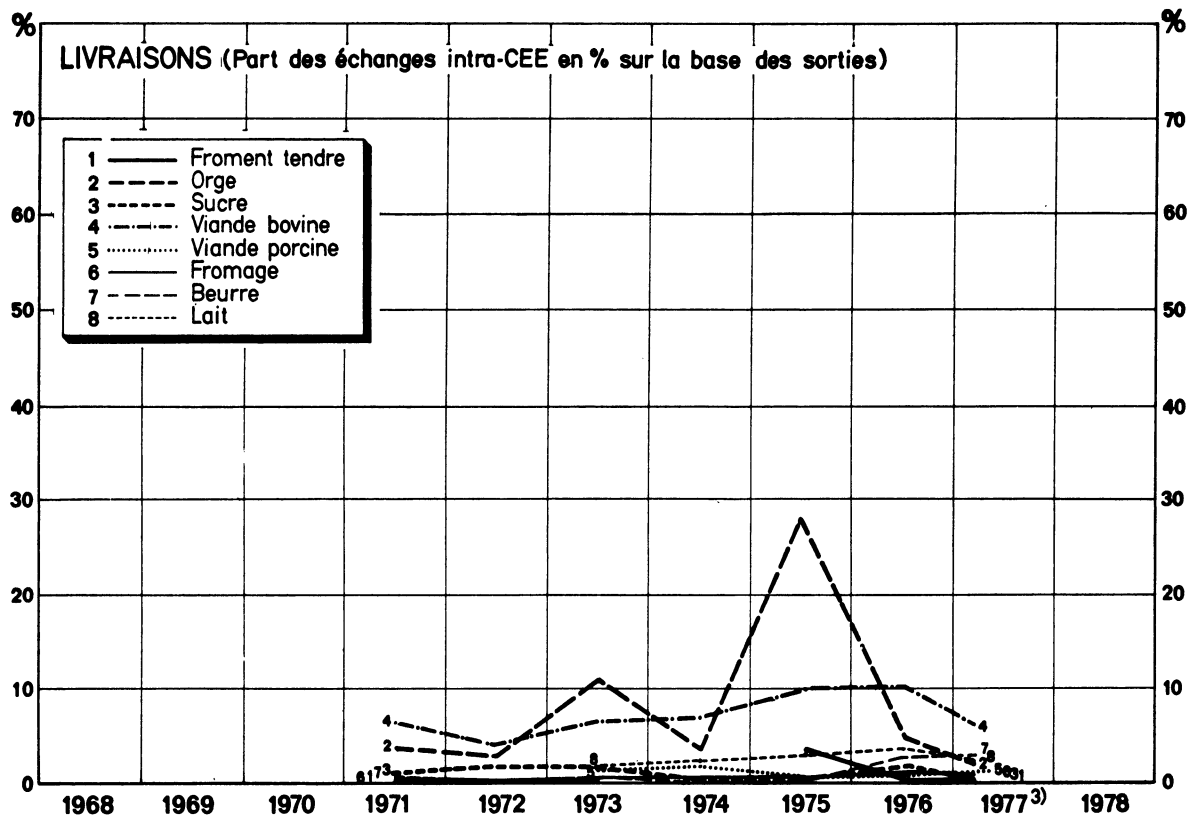
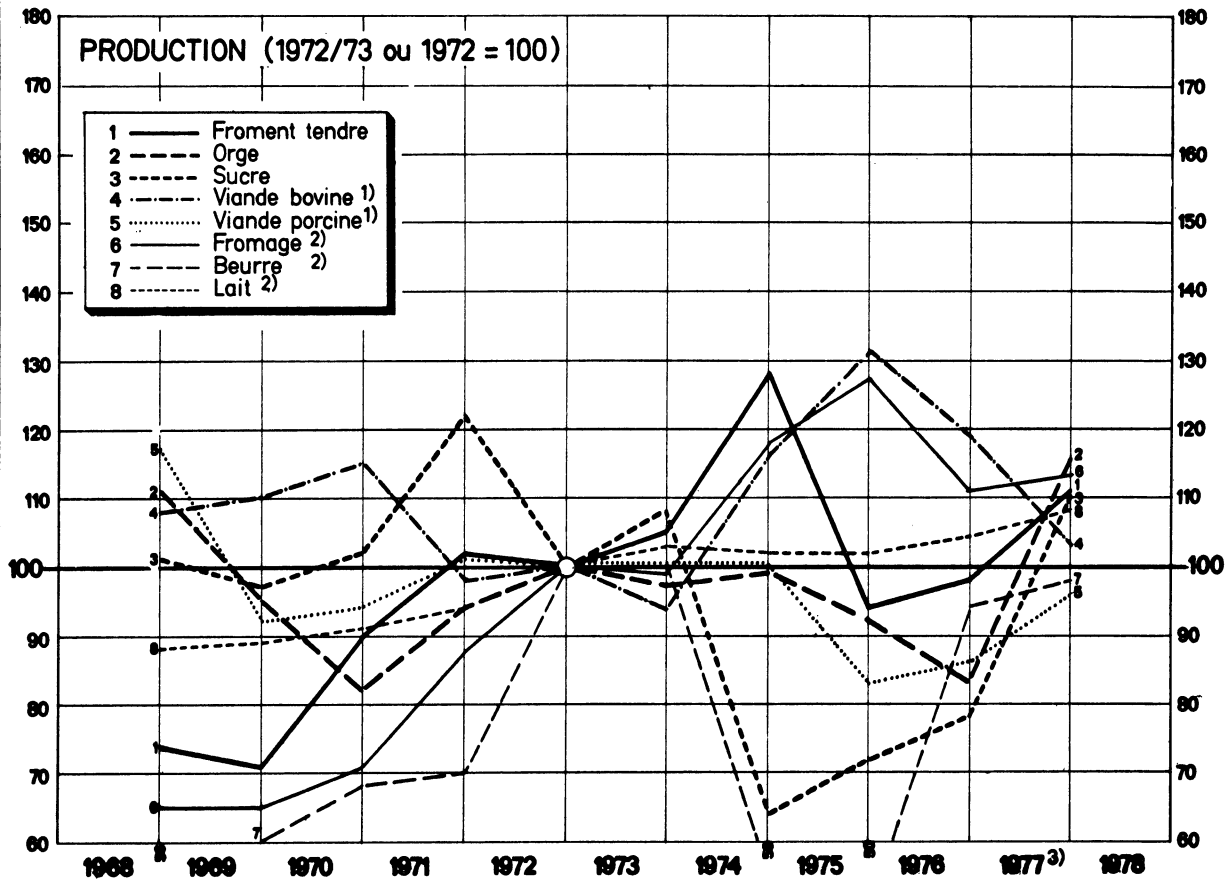
1) Années de campagne jusqu'en 1971

2) Années calendaires

3) Estimations

UNITED KINGDOM

- EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DES LIVRAISONS



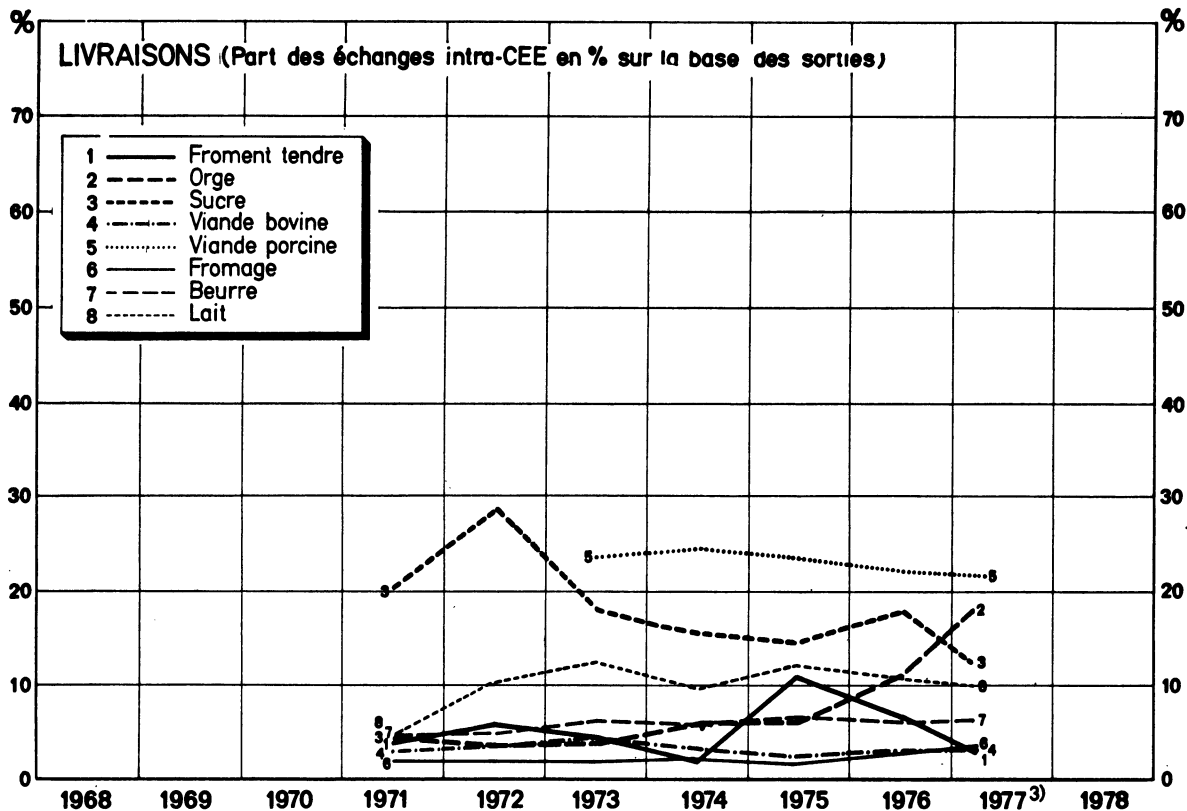
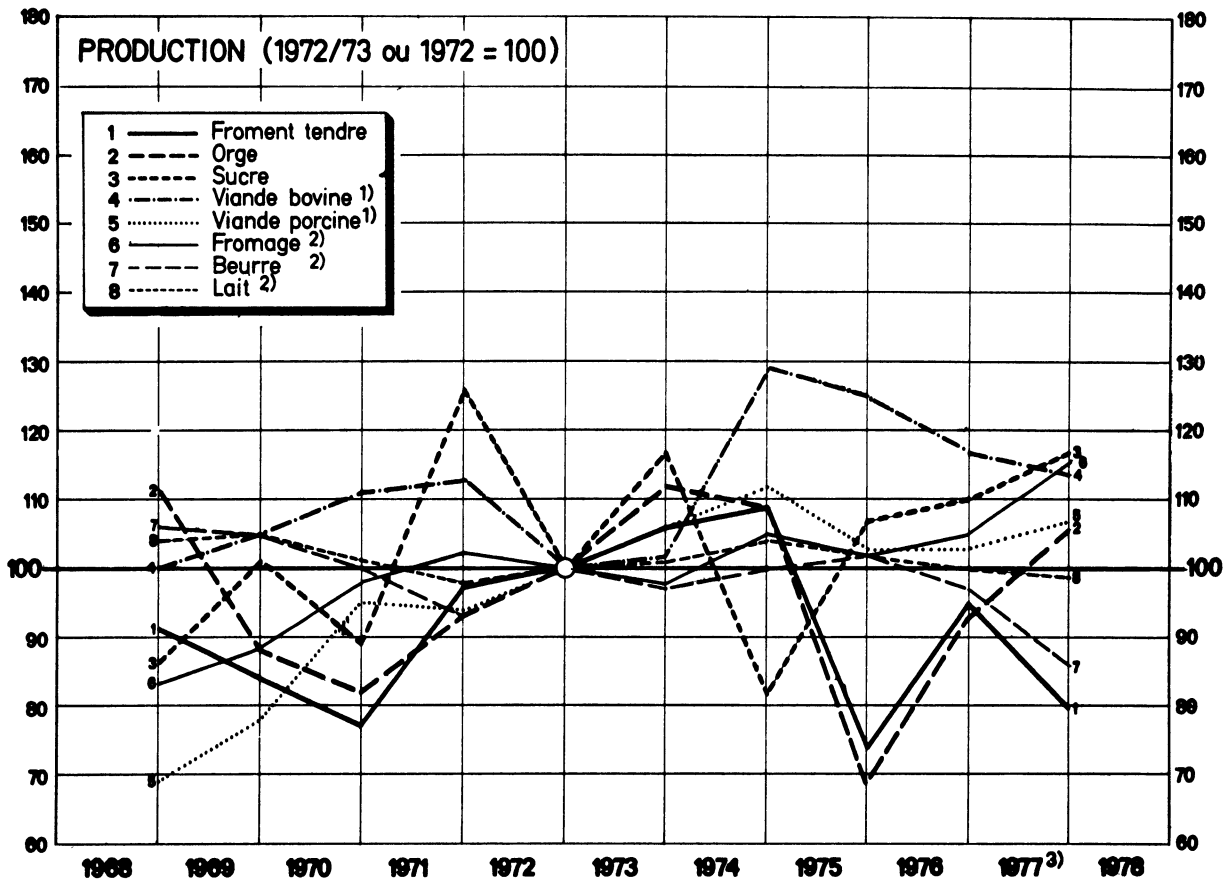
1) Années de campagne jusqu'en 1971

2) Années calendaires

3) Estimations

UEBL

EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DES LIVRAISONS



1) Années de campagne jusqu'en 1971
 2) Années calendaires
 3) Estimations

NOUVELLES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

N° 1

JANVIER 1977

LE SYSTEME DES PREFERENCES GENERALISEES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

LES ORIENTATIONS DE LA NOUVELLE COMMISSION SUR L'EUROPE VENTE

NOUVELLES DE LA POLITIQUE AGRICOLE

N° 2

Mars 1977

LES REGIMES FONCIERS DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Sous intervention de M. Jean-Claude Guéhench, Commissaire à l'Agriculture, le 26/01/77 à Bruxelles, 19 Mars 1977

Publié par la Division Information Agricole en collaboration avec la Direction générale de l'Application, Commission des Communautés européennes - 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles

Publié par la Division Information Agricole en collaboration avec la Direction générale de l'Application, Commission des Communautés européennes - 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles

Publié par la Division Information Agricole en collaboration avec la Direction générale de l'Application, Commission des Communautés européennes - 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles

NOUVELLES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

N° 4

AVRIL 1977

POUR UNE AGRICULTURE EUROPEENNE SANS ACCIDENTS DE TRAVAIL

NOUVELLES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

N° 5

Mai 1977

PROBLEMES DE L'AGRICULTURE MEDITERRANEE

NOUVELLES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

N° 6

Juin 1977

La viande ovine

Situation du secteur dans la Communauté Européenne et dans le monde

Ces objets et les propositions de la Commission pour sont publiés uniquement dans le regard d'accident en agriculture

Publié par la Division Information Agricole en collaboration avec la Direction générale de l'Application, Commission des Communautés européennes - 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles

Publié par la Division Information Agricole en collaboration avec la Direction générale de l'Application, Commission des Communautés européennes - 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles

Publié par la Division Information Agricole en collaboration avec la Direction générale de l'Application, Commission des Communautés européennes - 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles

NOUVELLES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

N° 7

JUILLET 1977



Intervention de M. Lorenzo Natali, Vice-Président de la Commission CEE, Exposé des représentants de la Direction Générale Agriculture

NOUVELLES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

N° 8

AOÛT 1977

Vers un assainissement du secteur laitier?

NOUVELLES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

N° 9

OCTOBRE 1977

Perspectives des marchés agricoles communautaires

- LAIT
- VIANDES
- RIZ
- HUILE D'OLIVE
- CEREALES
- SUCRE
- FRUITS ET LEGUMES
- VIN
- ALCOOL
- POUMES DE TERRE
- HOUBLON
- TABAC

Publié par la Division Information Agricole en collaboration avec la Direction générale de l'Application, Commission des Communautés européennes - 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles

Publié par la Division Information Agricole en collaboration avec la Direction générale de l'Application, Commission des Communautés européennes - 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles

Publié par la Division Information Agricole en collaboration avec la Direction générale de l'Application, Commission des Communautés européennes - 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles

N° 10

NOVEMBRE 1977

N° 11

DECEMBRE 1977

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE SES REGIONS MEDITERRANEE

1977